Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

#### **ADMINISTRATION**

CAHORS: L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, nº 34, et Place de la Bourse, no 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les an-nonces pour le Journal.

#### PUBLICITÉ

Annonces (la ligne)..... 25 cent. RECLAMES

La publication des Annonces légales et judiciaires ae tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 13 Octobre

# L'ASSISTANCE PUBLIQUE

DANS LES CAMPAGNES

L'épidémie cholérique qui, fort heureusement, n'a pris presque nulle part en France la gravité que l'on avait pu craindre tout d'abord, et qui est presque partout, à cette heure en voie de disparition, a rappelé l'attention sur l'une de ces questions qui reviennent périodiquement devant les Chambres et les conseils généraux et qui, depuis trop longtemps déjà, attendent une solution; nous voulons parler de la loi relative à l'assistance publique dans les cam-

A peine est-il besoin d'indiquer combien l'absence d'une telle loi eût fait défaut et augmenté le nombre des victimes si l'épidé-

mie était devenue plus grave.

Une fois de plus, il est démontré qu'il y a urgence. Aussi faut-il espérer que, dès la rentrée, le gouvernement réclamera un tour de faveur autrement important que bien des interpellations. Il y a trois ou quatre ans déjà que ce projet, qui est une œuvre considérable, a été longuement étudié par le conseil supérieur de l'assistance publique qui siège au ministère de l'intérieur.

Le gouvernement, en cette circonstance, a obéi à cette considération qu'il faut absolument réformer notre système de secours publics qui présente d'énormes lacunes.

Pour ne citer qu'un fait, il y a en France 19,000 communes comprenant 18 millions d'habitants qui n'ont pas de bureaux de bienfaisance et où les indigents ne trouvent d'appui qu'auprès de la charité privée.

De même, malgré les appels réitérés de l'administration en faveur de la création dans tous les départements d'un service de médecine gratuite, il y a encore une vingtaine de départements qui n'ont pas répondu à ces appels et 68 autres n'ont pu l'organiser que d'une manière partielle, en raison de l'inertie des conseils municipaux.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT »

Par HENRI AUGU et GULLAUD

DEUXIÈME PARTIE Les grands conspirateurs

IV

LE CARNAVAL A TURIN

Voyant cela, notre reitre voulut en goûter aussi.

- Ah ! der Teufel ! dit-il, che grois que ce bedites bâtes ne soutiennent pas beaugup, et voilà de pons saucissons.

Il mangea de ces derniers encore autant que

Gros-Michel lui-même.

Quand il se sentit bien repu, il songea un peu aux chevaux qu'on avait attachés à un anneau à côté de la porte du cabaret, et qui se livraient, eux aussi, à une agréable mastication d'avoine et de foin parfumé. Mais bientôt son attention fut attirée ailleurs.

Diens ! dit-il, gu'est-ce gu'ils ont à me dévisacher gomme ça, ces deux caillards?

Il venait d'apercevoir, de l'autre côté de la rue le lansquenet Claude le Lorrain et frère Basilio. La figure de celui-ci, notamment, ne lui revenait

Dans la grande majorité des communes, la médecine gratuite n'existe pas, et l'administration est également désarmée en ce qui touche l'organisation des secours à domicile, et en ce qui concerne les services hospitaliers. C'est pour remédier à cet état de choses que le gouvernement a saisi le Parlement du projet de loi que nous signalons.

Ce projet tend à faire de l'assistance, comme naguère de l'enseignement primaire, une obligation légale.

Voici, au surplus, les principes qu'a posés le conseil supérieur de l'Assistance publique et qui constituent l'économie générale de la réforme projetée.

Les communes, à défaut de familles, doivent assistance aux nécessiteux malades qui ont un domicile.

Les secours de plusieurs communes limitrophes peuvent s'associer en syndicat pour remplir leur devoir social.

Le service des secours à domicile et l'assistance hospitalière seront assurés dans chaque commune ou syndicat des communes par un bureau d'assistance publique.

Chaque département devra, dans un délai à déterminer, organiser un système général d'assistance publique; il établira un budget départemental d'assistance et fixera la part contributive des communes et déterminera le mode de fonctionnement des services des ressources.

Ce budget se composera:

1º D'un contingent communal obligatoire;

2º D'une subvention du département;

3º D'une subvention de l'Etat;

Les conseils municipaux interviendront dans le fonctionnement du service, soit par la nomination des membres du bureau de l'assistance, soit par le contrôle du budget et enfin par la fixation de la liste des indi-

Ce projet modifie la législation existante, en fixant le délai à l'expiration duquel le domicile se perd ou s'acquiert dans les communes ou dans le département.

En résumé, il y a là un projet bien étudié

pas du tout. Il alla en faire la remarque à son ami Gros-Michel.

- Ce lansquenet m'est suspect, murmura le patre. Un dirait qu'il nous observe... Mais, au fait, j'ai vu cet homme, il y a trois jours, à

Pont-de Beauvoisin... Voilà qui est singulier !

- Il vant en barler à mon bedit ami Marcel. - Non, non. Il s'inquiéterait et n'aurait plus l'esprit au-si libre. Nous, de notre côté, n'ayons pas l'air de les avoir remarqués, ces deux chenapans... Laissons-les nous espionner, mais surveillons-les en même temps.

- Oui, c'est ca, der Teufel! Et si l'un me recarde de dravers, che dire mon schwert et lui vends la dête.

- Gardez-vons en pour si peu! Réservonsnous !... Capitaine, ayez seulement l'œil sur ce maigre coquia au regard de loup. Moi, je me charge du lansquenet.

- Che feux pien, moi.

- Silence ! voici Marcel. L'officier venait effectivement de sortir du château et cherchait des yeux ses amis.

On s'informa de l'albergo de la Buona dona (de la bonne femme), qu'on avait indiquée à nos voyageurs et l'on alla s'y installer.

- Nos ross, dit le reître en revenant de l'écurie, sont fatiqués et rentus. Le mien avre même la sole échauffée, celui de Michel souffle... Ils ne pourront se remettre en route demain, der Teufel?

- Comment faire ? demanda Marcel.

- Moi, guand che suis fatiqué, che me repose. Mon cheval et moi, c'est la même chose,

- C'est un fâcheux contre-temps. Frère Gilles

et qui, croyons-nous, pour être rapidement adopté ne réclamera pas une très longue discussion. Nous demandons instamment aux Chambres d'en terminer l'examen aussitôt après leur retour.

Il n'est pas nécessaire d'attendre une nouvelle épidémie pour en reconnaître toute l'urgence.

Les habitants de nos campagnes, nous le répétons, ont droit au vote de cette loi.

Et nous sommes heureux de rappeler que notre honorable représentant M. Rey, a fait sur cette question un très remarquable rapport, que nos lecteurs ont pu lire dans le Journal du Lot.

J. QUERCYTAIN.

# INFORMATIONS

Le voyage de M. Carnot

M. Carnot est rentré à Paris lundi à 10 heures du soir.

Aucun incident pendant le cours de la route de Lille à Paris, sauf une longue ovation faite au président, à Longueau, où le préfet Vel-Durand et le général Loizillon prennent congé de M. Carnot.

Le train présidentiel s'est arrêté seulement

Tous les fonctionnaires de la compagnie du Nord, ainsi qu'une foule compacte, attendaient le chef de l'Etat.

Plus de 2,000 personnes étaient massées aux environs de la gare pour acclamer le président st sa suite.

Les landaus de la présidence ont reconduit à l'Elysée le président et sa suite.

# CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se sont réunis mardi matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot.

M. Loubet, président du conseil, a fait connaître au conseil qu'un arrêté du préfet du Tarn interdisait les manifestations sur la voie publique qui sont de nature à faire naître des conflits ou à entraver la libre circulation dans les communes de Carmaux, Blaye, Rozières, Saint-Benoît.

Le ministre des affaires étrangères et le ministre du commerce ont entretenu leurs collégues

nous attends demain soir, devant Novare.

- Mais il y a de pons noudel et saucissons ici, on beut addendre patiemment.

- Ah! capitaine, vous n'avez jamais aimé. - Si ! ch'ai pien aimé mon Gretchen; mais depuis mon bedit malheur, che n'aime plus qu'à

mancher et à poire. Force fut ponrtant à Marcel de se résigner, et l'on résolut de ne se remettre en route que le surlendemain. Le jeune officier profiterait de la journée de halte pour aller voir l'envoyé français, M. de Vic.

Le lendemain, en effet, un peu avant midi, Marcel, accompagné de ses amis, sortit de l'albergo afin de rendre sa visite pour la forme.

La foule était grande dans les rues, les places, les carrefours, au Corso.

Le peuple de Turin, si sérieax à l'ordinaire, était tout en liesse : on devait, par innovation, cèlebrer cette année le carnevale à la manière romaine, et l'ouvrir, par conséquent, suivant l'idée de Mattéo Ruffio, par une petite exécution.

- Evviva ! criait le peuple. Evviva il carneva-

Toutefois, aucun masque ne se montrait en-

On eût bientôt grand'peine à avancer.

- Prenons par cette rue de traverse, dit Gros-Michel qui venait d'apervevoir à quelque distance derrière lui les deux figures suspectes de la veille.

En même temps il avait lancé au capitaine un coup d'œil pour l'avertir, mais le reître était trap occupé à renisser l'odeur des macaronis et des vermicel'es, qui s'échappait des maisons ornées du projet de loi portant modification du tarif minimum, sur certains articles, en vue d'un accord avec la Suisse.

M. Viette, ministre des travaux publics, a communiqué au conseil les prévisions des dépenses en 1893, pour le service des garanties d'intérêt.

M. Jamais, sous-secrétaire d'Etataux colonies, a fait signer un décret réorganisant les directions de l'intérieur dans les colonies.

Le conseil ne s'est pas occupé des candidatures en présence pour les sièges de conseillers d'Etat vacants. Le garde des sceaux aura à choisir entre M. Rouvelle et M. Bontoux. Le deuxième siège sera donné soit à M. Dumas, directeur des cultes, soit à M. Bouffé, directeur de l'administration départementale et communale au ministère de l'intérieur. Si la candidature de celui-ci est acceptée, comme il est probable, une compensation équivalente sera accordée à M. Dumas. M. Foume, directeur du commerce extérieur, serait nommé maître des requêtes.

Quant au mouvement préfectoral en préparation, il reste subordonné aux nominations des conseillers d'Etat, en raison de la candidature de M. Bouffé.

### Au Dahomey

Le bruit a couru hier, que le gouvernement avait reçu d'assez graves nouvelles du Dahomey. D'après ces rumeurs, le colonel Dodds aurait

été blessé, on disait même tué.

Au ministère de la marine, on affirmait, à trois heures de l'après-midi, qu'on n'avait reçu depuis deux jours aucun télégramme du Dahomey.

# La réforme du personnel judiciaire

M. Ricard, garde des sceaux, déposera à la rentrée, sur le bureau de la Chambre, un projet de loi relatif à la réforme du personnel judiciaire, qu'il a élaboré pendant les vacances. Ce projet ne supprime aucune circonscription judiciaire dans les trois cours d'appel insuffisamment occupées, celles d'Agen, Grenoble et Poitiers. Il supprime une chambre dans les tribunaux de 1re instance; il supprime les postes de juges là où ils sont trop nombreux et il institue dans les autres insuffisamment pourvus, des juges ou sub-

La réforme se traduit néanmoins en dernière analyse par une diminution du personnel et, par suite, des dépenses.

de draperies.

Dans la rue de traverse, il n'y avait du reste guère moins de foule que dans la rue de la Dora Grossa, Nos acois finirent pourtant par atteindre sans encombre la demeure de M. de Vic.

Tandis que Marcel rendait sa visite à ce dernier, midi sonna et le tintement de la cathédrale Saint-Jean, suivi d'un coup de canon du castello, annonça l'ouverture du carnaval.

La foule devint tout à coup silencieuse sur la place de l'hôtel-de-Ville, où l'on avait dressé un échafaud.

On venait d'apercevoir, au-dessus des têtes les noires banieres de la confrérie de la Mort.

Bientôt apparurent les Pénitents avec leurs funèbres cagoules et les cierges allumés puis des hallebardiers puis le criminel, et derrière celuj-ci le signor Rufno, avec un petit air composé cette fois et analogue à la circonstance. Un groupe de sbires accompagnaient Mattéo, leur chef.

Les pénitents psalmodiaient les prières des morts les hallebardiers faisaient en marchant résonner leurs armes sur le pavé, le condamné priait et Mattéo en apercevant la belle potence qui devait être son triomphe murmura quelques mots joyeux et ne put s'empêcher de se frotter les mains de contentement.

Le lugubre cortège fut bientôt au pied de l'é-

Mattéo y monta avec le condamné, lui témoigna toutes sortes de prévenances et lui adressa les paroles les plus douces et les plus sincères à se prêter le mieux possible à cette petite céré-

Soudain, au milieu du silence général, la clo-

# Grève de Carmaux

L'état de choses actuel à Carmaux est très préjudiciable à tous, quoique d'après la Compagnie le mal occasionné à la mine par la cessation du travail soit parfaitement réparable: pour le moment, elle ne souffre pas, dit-elle, dans ses parties vitales.

Mais sans parler des pertes énormes que la Compagnie doit subir du chef de la grève, les ouvriers, eux aussi, s'en ressentiront vraisemblablement assez longtemps. On n'évalue pas à moins de cinq cent mille francs le chiffre des salaires perdus depuis les évènements du 15 août.

De son côté, depuis cette époque, la Compagnie des chemins de fer du Midi a vu presque totalement cesser son trafic sur cette partie du réseau; non seulement elle n'a plus à transporter pour le compte des usiniers de la région les quantités considérables de charbons extraits chaque jour de la mine, mais, si cela continue, elle sera encore obligée elle-même de s'approvisionner ailleurs lorsque ses stocks seront épuisés, ce qui ne saurait, je crois, tarder beaucoup.

Quant à la verrerie, depuis deux ou trois jours déjà elle en est réduite à faire venir de Campagne, dans l'Aveyron, huit wagons de charbon pour sa consommation quotidienne; les huit wagons lui coûtent chaque jour 800 francs de transport; elle pouvait auparavant éviter ces frais, le charbon étant à ses portes.

On peut donc conclure que le sentiment qui domine ici, c'est le désir de voir cesser le conflit le plus tôt possible.

D'après une interwiev publiée par le Figaro, M. le baron Reille aurait déclaré qu'une entente est possible si les grévistes de Carmaux le veulent sérieusement et consentent à la libre discussion que leur propose la compagnie. La compagnie ne demanderait pas mieux que de transiger, et elle est prête à fournir à la commune de Carmaux une subvention qui lui permettrait de faire vivre son maire et de le choisir, conséquemment où elle voudrait, fût-ce parmi les plus pauvres de la commune.

« Nous sommes prêts, a déclaré le baron Reille, à cette concession, si elle y consent. Nous sommes prêts à assurer hors de chez nous la subsistance de M. Calvignac, maire, et à donner ainsi la preuve publique que jamais n'est entré dans notre esprit l'idée d'entraver le libre choix des électeurs de Carmaux et de prendre nos adversaires par la famine. Quant à l'engagement de reprendre M. Calvignac, au bout d'un temps déterminé, la Compagnie persiste à refuser de le prendre. »

Carmaux, 10 octobre.

La distribution des secours a commencé ce matin à huit heures.

Les mineurs des communes de Rozières et de Saint-Benoît se sont présentés à la chambre syndicale, où ils ont touché les sommes qui leur ont été attribuées par le comité de répartition. Cette opération s'est poursuivie dans le plus grand calme; elle continuera cette après-midi. C'est le citoyen Mazens, président du comité, qui fait les fonctions de caissier; il est assisté par un délégué des communes de Rozières et de Saint-Benoît.

Carmaux, 12 octobre.

Ce matin, les patrouilles ont été très mouvementées à cause de l'arrêté préfectoral in-

che sonna le glas des trépassés...

Alors, le nœud coulant fut placé par Mattéo avec toute la grâce dont il était capable, et quelques secondes après le corps du malheureux balançait dans le vide.

— Prestissima et gralamente l'entendit-on murmurer le doux carnefice qui admirait lui-même son œuvre avec un sourire de triomphe.

Au même moment, une douzaine d'arlequins, ragantinos et giandujas sortent de dessous l'écha-faud en poussant des cris de jubilation.

Le giandujas est le masque typique de Turin, comme l'arlecchino celui de Bergame comme le ruganno celui de Rome.

- Evviva! acclama la foule qui battait des

L'exécution avait été le signal même du carnevalone.

Ce fut alors des cris, des vociférations, des élans, des bravos, des trépignements, des gestes comme on ne peut voir et entendre que dans une

foule italienne.

Puis vinrent des carosses et des chars de brillante mascarade, des chevaux richement caparaçonnés des matti ou fous vêtus de longues chemises blanches, des minenti (beaux) pittoresquement groupés, des musiciens sonnant de la trompette, et toutes sortes d'autres masques, tels que paglia-

cettes (pierrettes) et villannelles (paysannes). Enfin des maceltaj ou bouchers, habillés en sacrificateurs, amenèrent les victimes symboliques que l'on devait immoler.

En présence du duc et de son hôte le comte de Fuentès, on tua un ours : C'était la mort du diable

terdisant tout attroupement ou rassemblement sur la voie publique.

Entre six heures et demie et sept heures, M. Baudin, député du Cher, a été invité à circuler par un maréchal des logis de gendarmerie.

Plus loin, se trouvant seul, il a rencontré le capitaine de gendarmerie, qui lui a demandé où il allait : « Où il me plaît! » a répondu le député.

Appelant alors son escouade, le capitaine aurait dit : « Refoulez-le! » Le député du Cher aurait même été bousculé par les chevaux des gendarmes,

Trois grévistes ont été arrêtés; Ribault, Calmels et Mournes.

## L'impôt sur les séminaristes

Le conseil d'Etat vient de rendre un arrêt qui, par son application, est appelé à un certain retentissement. Jusqu'à ce jour, les élèves du grand séminaire ne payaient pas la contribution personnelle à laquelle est astreint chaque habitant français et étranger de tout sexe, jouissant de ses droits et non réputé indigent. C'est devant le conseil de préfecture de l'Aveyron que l'affaire fut tout d'abord portée par les élèves du grand séminaire de Rodez, que l'on avait imposés en 1888 pour la contribution personnelle. Leur réclamation fut rejetée.

Cette décision fit l'objet d'un pourvoi devant le conseil d'Etat, qui vient de confirmer l'arrêté du conseil de préfecture.

# Les Conservateurs ralliés

Dans un banquet présidé par le comte de Lévis-Mirepoix, à Carrouges, le baron de Mackau, président de l'Union des Droites; a prononcé un discours qui est en quelque sorte le manifeste des conservateurs ralliés en vue des prochaines

Après avoir reproché aux républicains d'avoir sacrifié la liberté religieuse, la liberté scolaire, la liberté d'association et l'inviolabilité de la magistrature, au grand mécontentement du pays, l'orateur a cependant fait la constatation suivante:

« Chaque fois que les électeurs ont été interrogés au point de vue politique, dans les élections générales ou partielles, au scrutin de liste ou au scrutin d'arrondissement, après le Seize-Mai comme après les consultations électorales postérieures, ils ont répondu par des élections républicaines, en nommant parfois ceux-là même contre le vote desquels ils avaient protesté. Quelle signification peut avoir cette attitude, en apparence incompréhensible, si ce n'est que le pays, tout en voulant résolument ces libertés essentielles, veut également la stabilité politique, qu'il redoute les révolutions, même pacifiques, et demande le maintien de la République, autrement dit qu'il veut la liberté dans la paix politique?

» Sans doute, nous eussions préféré que le pays eût été directement consulté sur une opinion aussi grave et qu'il eût pu répondre en toute liberté, mais il me paraît quand même impossible de contester de bonne foi l'évidence des faits. Oui encore, bien que je ne l'aie pas votée, je reconnais que la grande majorité du pays veut, à l'heure actuelle, le maintien de la République organisée par la Constitution de 1875. Je crains bien que quelques-uns de mes amis, mes fidèles

On égorgea ensuite de jeunes taureaux, c'està-dire le superbe de nos jouissances.

Enfin on saigna un coq, la luxure. Carnevale ! Adieu, la chair ! il faut faire catôme bientôt.

Dans ces réjouissances publiques se mêlait au symbole chrétien une réminiscence des fêtes païennes des Bacchanales et des Lupercales, car ce' fut bientô!, dans les principales rues de Turin, un dévergendage et un débordement de lazzi, qui, en tout autre temps, eut choqué la décence. Mais carnevale, c'est carnaval.

Le pendu se balançait hideusement a u gibet lorsque Marcel et nos deux amis, poussés par une curiosité dont ils n'avaient pas été les maîtres, s'approchèrent par une rue voisine de la place de l'Hôtel-de-Ville qui était le centre de la sête délirante.

Gargantua marche en avant afin de faire place et de son corps et de sa pesante épée qu'il tient à la main; la formidable poignée du flambard lui sert à pousser la foule.

Michel a remarqué, lui, le lansquenet et son acolyte qui les suivaient et qui, peu à peu, depuis la sortie de Marcel de chez M. de Vic se sont rapprochés d'eux.

— Dècidément, se dit-il, c'est le même qui était sur le Pont-de-Beauvoisin... De plus, il me semble... Oui, oui, cette barbe fauve, je me la rapelle... Devant l'abbaye de Montmartre, il m'a montré le poing... Il nous espionne, c'est sûr.

Les deux familiers des jésuites n'étaient plus qu'à quelques pas derrière le grand pâtre, qui suivait son jeune ami de même que Gargantua le précédait pour le protéger,

compagnons de lutte, ne regrettent cette constatation de ma part et ne préfèrent, quant à eux, continuer à associer leurs revendications politiques et leurs revendications libérales. Je ne suis pas de cet avis, et ce m'est une douleur, car rien dans la vie politique n'est plus pénible que de se sentir en dissentiment avec de vieux et fidèles amis, alors même que ce dissentiment repose sur une opinion longuement méditée. »

Après avoir réclamé les libertés communales, l'orateur a terminé ainsi :

Nous cherchons tous la liberté dans la paix politique; nous revendiquons nos libertés essentielles qui, seules, peuvent faire un pays grand et uni, un gouvernement fort et incontesté. Nous les revendiquons sur le terrain du gouvernement légal du pays sans qu'aucune équivoque puisse s'élever à cet égard, et confondant dans un même sentiment l'amour inviolable de la patrie et une infatigable revendication de ces libertés, nous levons nos verres en l'honneur de la France et de la liberté! »

### Le choléra

Marseille, 11 octobre.

L'administration sanitaire a décidé qu'à l'avenir tous les convois d'émigrants, quelle que soit leur provenance, seront repoussés de Marseille.

Le bulletin officiel, communiqué par la mairié constate qu'on a enregistré, depuis avant-hier, midi, jusqu'à ce soir six heures, 30 décès dont deux suspects. Le chiffre des décès se maintient au-dessous de la moyenne.

Buda-Pesth, 11 octobre.

Hier, de minuit à minuit, on a transporté 27 cholériques dans les baraquements. 13 sont morts et 11 ont été congédiés après avoir été guéris. Le nombre des cholériques qui sont actuellement en traitement est de 194.

Bruxelles, 11 octobre. Le Patriote annonce que quatre cas de choléra et un décès viennent de se produire à Carignan.

Hambourg, 11 octobre. D'hier midi à aujourd'hui midi, on a notifié 7

D'hier midi à aujourd'hui midi, on a notine cas de choléra et 5 décès.

La Haye, 11 octobre.

Comme à Buda-Pesth, la population fait preuve d'hostilité à l'égard des médecins et des désinfecteurs. On méconnaît leurs bonnes intentions et les mesures qui sont prises dans l'intérêt général

Dans un grand nombre de localités, les syndics se sont vus dans la nécessité d'altérer l'eau des puits condamnés, et malgré cela toujours utilisée, en y faisant jeter de la créoline et du pétrole. Dans d'autres endroits, la foule s'attaque aux désinfecteurs qui pénètrent dans les maisons où s'est produit un cas de choléra. On met le public en garde contre le danger de boire de l'eau contaminée de la Meuse et du Leck, sans l'avoir fait bouillir, et c'est à qui, parmi le peuple, se fera gloire d'enfreindre cette sage mesure; aussi se présente-t-il des cas répétés chez les riverains.

La moyenne des décès aux Pays-Bas est de 56 par semaine, avec une tendance à s'accentuer. Des décès cholériques ont eu lieu la semaine dernière ici, à Utrech, à Delit, à Amsterdam, à Rotterdam, à Groningue. On assure que l'autorité sanitaire supérieure va prendre la décision de désigner par un drapeau noir les maisons contaminées. C'est bien là une tradition directe de la peste noire qui ravagea la Hollande au moyenâge, et de nature à impressionner le peuple.

— Qué simple! murmura Gros-Michel en serrant le poing.

Tout à coup le reître du Brandebourg poussa un retentissant der Teufel qui attira toute l'attention de Marcel et du pâtre.

Gargantua venait de tourner l'angle de la rue et l'énorme potence avec son pendu et ses sbi-

et l'énorme potence avec son pendu et ses sbires avait frappé ses regards... Se retournant brusquement pour échapper à ce

fatidique tableau, il vit... Ce qu'il vit était encore plus terrible, plus menaçant.

La lame d'un stylet brillait au-dessus de la tête de Marcel.

— Ah i der Teufel i hurla le capitaine, et, avec une promptitude dont on ne l'eût jamais cru capable, il poussa l'officier de côté, et reçut sur sa cuirasse le coup qui était destiné à ce deruier.

En même temps, ayant resaisi sa lourde flamberge par la poignée, il l'éleva de ses deux mains puis la rabattit avec le haïe! onomatopique du bûcheron hachant son arbre.

L'épaule du sicaire fut pourfendue et Basilio tomba noyé dans son sang.

Gros-Michel, de son côté, s'était élancé sur le lansquenet. Celui-ci, pressentant la terrible plamuse qui al-

lait l'atteindre, et dont il ne connaissait que trop l'allure, baissa la tête et ferma les yeux.

Il ne les rouvrit pas de sitôt, car le poing du colosse le frappa si dur à la nuque qu'il s'af-faissa sur lui-même en vomissant un flot de sang.

—Qué simple ! dit Gros-Michel en contemplant le lansquenct étendu à ses picds. Paris, 11 octobre.

Le lieutenant-colonel Saglio, sous-chef de cabinet de M. de Freycinet, ministre de la guerre, est mort cette nuit à minuit. Le colonel a succombé à la suite de diarrhées dont le caractère n'est pas encore nettement déterminé.

Anvers, 11 octobre.

Un désordre et un trouble profonds ont régné, ce matin, dans un quartier de la ville, rue Kronenberg. La population de cette rue essentiellement ouvrière vit misérablement. Dans certaines habitations sont logés dix, quinze et même vingt ménages. Un cas de choléra s'étant produit dans une maison de cette rue, il s'en suivit une forte panique. Cette nuit une femme demeurant au numéro 107 fut atteinte à son tour par l'épidémie. Elle refusa de se laisser conduire à l'hôpital, et, quelques henres après elle succombait. Dans la matinée, une autre femme tomba également malade et fut enlevée en peu d'instants.

Ces deux décès se produisant à quelques heures d'intervalle, d'une façon aussi foudroyante, mirent le comble à l'affolement de la population. Les femmes s'enfuirent épouvantées emportant leurs enfants. Un grand rassemblement se forma Vers dix heures on vint chercher les cadavres pour les transporter directement au cimetière. A ce moment, la foule qui se pressait dans la rue était si bruyante et si houleuse que la police, appelée en toute hâte, dut intervenir à plusieurs reprises pour maintenir l'ordre. Un enfant qui présentait les symptômes du choléra a disparu subitement. On suppose qu'on l'a enlevé, afin d'empêcher son transport à l'hôpital.

# CHRONIQUE LOCALE

Anne Della San and Total die

Conseil d'arrondissement de Cahors Séance du 26 septembre 1892

Membres présents: MM. Costes, Couderc, Peyrichou, Bru, Cayla, Valmary, Pagès, Veyssy Saint-Roch, Darnis, Valette.

Membres absents excusés: MM. Monmayou, Perboyre.

M. Costes, préside et M. Laparra, vice-président du conseil de préfecture, délégué par M. le Préfet du Lot, assiste à la séance.

M. Costes, donne la parole au secrétaire pour la lecture du procès-verbal du 16 mai 1892, qui est adopté.

M. Pagès observe qu'il n'a pas pris part au vote concernant le vœu exprimé au sujet du tracé du chemin de fer en projet, de Cahors à Moissac, tendant à faire passer cette voie ferrée par la vallée du Lindou.

M. Darnis, fait remarquer qu'il n'a pas été

l'auteur de ce vœu.

M. le Président rappelle qu'après la motion de ce vœu formulé par M. Valmary, et les paroles

échangées à son sujet entre les divers membres du conseil, il a traduit l'assentiment général par ces mots: Ce vœu est alors adopté, Messieurs, à l'unanimité et qu'il ne s'est produit, à ce moment, absolument aucune objection, ce que tout le Conseil reconnaît. Après cette explication si précise, l'incident est clos.

M. le Président met ensuite à l'ordre du jour la question du sous-répartement pour 1893; il donne communication à l'assemblée des deux let-

Tout cela s'était passé en quelques secondes l... Mais le peuple s'était mis à jeter des cris d'hor-

reur et d'appel, en fuyant de tous côtés.

— Gare aux sbires, dit Michel, sauvons-nous 1

Et il entraîna Marcel. Le reître les suivit après avoir tranquillement essuyé son schwert aux vêtements du lansquenet.

Chemin faisant, il tournait la tête de temps en temps et marmottait avec une sorte de regret : — Che n'avre beut-être bas vrappé assez fort...

Che grois qu'il chicotte encore, der Teufel!

—Du leste, capitaine, lui crisit Michel, on va se mettre à nos trousses.

Mais personne ne poursuivit nos amis.

Comme on le sait, les sbires étaient prévenus : ils laissaient faire, se préoccupant peu de savoir quels étaient les meurtriers, quelles étaient les victimes.

Marcel et ses compagnons atteignirent l'albergo sans empêchement.

- Vite! les chevaux, dit Gros-Michel. Fourbus ou non, il faut qu'ils nous portent loin de la ville.

Une demi-heure après, ils trottaient sur la route de Novare.

On coucha à Cigliana, et le lendemain après avoir passé la Sesia à Verceil, au milieu des campagnes inondées et ressemblant à un vaste marais, on distingua, à la chute du jour les hauts clochers de Novare.

(A suivre).

tres de M. le Préfet qui font partie du dossier ainsi qu'un extrait des délibérations du Conseil général tiré de la séance du 25 août 1892 ; les premières, engageant le Conseil d'arrondissement à revenir sur le mode de sous-répartement qu'il avait appliqué consécutivement pendant les deux années précédentes, le second exprimant le regret que le Conseil d'arrondissement n'eût pas adopté un des modes de répartition recommandé par l'administration des contributions directes, regret que le Conseil général exprimait également dans sa séance du 22 août 1891 en ajoutant, en outre:

Que dans l'état actuel de la question, il n'y avait qu'à attendre ou un nouveau dégrèvement général, ou une nouvelle évaluation des

propriétés non bâties.

MM. Veyssy-Saint-Roch et Pagès sont partisans de l'un des modes de sous-répartement préconisé par l'administration, tout en reconnaissant qu'il y a des erreurs dans l'évaluation du revenu des communes ; ils soutiennent que ces évaluations sont encore plus exactes que celles du cadastre. Tous les autres membres du conseil restent convaincus que ces erreurs, dont un très grand nombre, dans les précédentes discussions, ont été signalées et mises en évidence, sont trop générales et trop considérables pour qu'il soit possible d'établir un mode de répartition équitable avec les évaluations de revenu présentées par l'administration; ils estiment que le cadastre, malgré des imperfections qui se rattachent forcement aujourd'hui à son anciennete, offre néanmoins plus de garanties et reste encore actuellement la base des répartitions, la plus sérieuse dont on dispose.

Après ces explications, brièvement échangées entre les membres du Conseil d'arrondissement, le président met aux voix le sous-répartement pour l'année 1893, tel qu'il a été voté pour 1891 et 1892. Le vote a lieu par assis et levé. Ont voté pour ce mode de répartement : MM. Couderc, Peyrichou, Bru, Cayla, Valmary, Darnis, Valette, Costes.

On voté contre ce mode de sous-répartement. MM. Vessy-St-Roch, Pagès.

Par huit voix contre deux, le sous-répartement, pour l'année 1893, est maintenu tel qu'il avait été établi pour 1891 et 1892.

Ce vote est suivi d'un vœu formulé à l'unanimité par tous les membres présents demandant au Gouvernement d'arriver à une révision du cadastre dans le plus bref délai possible.

MM. Couderc et Peyrichou émettent ensuite un vœu adopté par tout le Conseil qui est ainsi conçu : « Le Conseil d'arrondissement émet le vœu que le train numéro 2662 qui part de Capdenac à 11 h. 30 et arrive à Cahors à 3 h. 20 ne soit plus destiné qu'au transport des voyageurs et que sa vitesse soit portée à la vitesse ordinaire des autres trains de voyageurs.

Le Conseil termine en donnant acte à M. le Préfet du dépôt de l'état d'emploi de non valeurs de 1891, et personne ne demandant plus la parole, M. le Président lève la séance et déclare la session close.

Le président, COSTES.

Le secrétaire, VALETTE.

# Lycée Gambetta

M. Cavalier, répétiteur 2e ordre, 2e classe au lycée de Montauban, est délégué au lycée de Cahors.

# Bourses

Par arrêté de M. le Préfet du Lot en date du 5 octobre 1892, le crédit mis à sa disposition pour bourses d'enseignement primaire supérieur, a été reparti de la manière suivante:

1º Une promotion d'un quart de bourse est ac-

1. A la jeune Thérèse-Germaine Fayolles, boursière à l'école primaire supérieure de Montcuq;

2. A la jeune Coulou, Hermance, boursière à l'école primaire supérieure de St-Céré;

3. A la jeune Trouvat, Anne, boursière à l'école primaire supérieure de St-Céré.

2º Une 1/2 bourse d'internat : 1. A Mlle Chazal, Maria, à l'école supérieure

de St-Céré. 2. A Mlle Montméja, Rachel, à l'école pri-

maire supérieure de Montcuq. 3. A Mlle Rouges, Berthe, à l'école primaire

supérieure de Montcuq. 4. A M. Alibert, André, à l'école primaire su-

périeure de Castelnau. 5. A M. Poujade, Pierre, à l'école primaire

supérieure de Luzech. 6. A M. Vaissières, Jacques-Gaston, à l'école

primaire supérieure de Monteuq. 7. A M. Bouzou, Armand-Bernard, à l'école primaire supérieure de Martel.

8. A M. Bénéchie, Eugène, à l'école supérieure

9. A Mlle Cépède, Léontine-Marie-Louise, à l'école supérieure de St-Céré. 10. A M. Couyba, François, à l'école supé-

rieure de Montcuq. 3º Une bourse d'entretien est accordée au jeune Laborderie à l'école supérieure de St-Céré, et au jeune Ginibre, Jean-Léon, au cours complémentaire de Castelnau.

#### Faculté des lettres

Voici les dates des inscriptions et examens du mois de novembre 1892 :

Licence. - Inscriptions du 24 au 29 octobre; examens à partir du 3 novembre.

Baccalauréats ès lettres et classique. — Les compositions auront lieu aux jours et heures ci-après, à Albi, Auch, Cahors, Foix, Montauban, Rodez, Tarbes et Toulouse.

Rhétorique. - Le jeudi 3 novembre, ancien et nouveau régime : matin, six heures trois quarts ; soir, une heure trois quarts; le vendredi 4 novembre, ancien régime ; matin, six heures trois quarts (thème).

Philosophie. - Le samedi 5 novembre: matin, six heures trois quarts, pour les deux régimes ; soir, une heure trois quarts, pour l'ancien régime

Inscription du 10 au 25 octobre, terme de rigueur.

### Enseignement de gymnastique

Le jeudi, 10 novembre prochain, aura lieu l'ouverture de la session d'examens pour le certificat d'aptitude à l'enseignement de la gymnastique dans les établissements d'enseignement secondaire.

Ces examens auront lieu au lycée de garcons de Toulouse pour les garcons, et à l'école normale d'institutrices pour les jeunes

Ils commenceront à 8 heures du matin.

### Recette municipale. — Emprunt d'un million

Remboursement d'obligations. - Les porteurs des obligations de l'emprunt d'un million (11° série), numéros mille un à mille cent (1001 à 1100), sont prévenus que le remboursement sera effectué à partir du 15 octobre de 9 heures du matin à midi et de 2 à 4 heures à la Recette municipale, Cours de la Chartreuse, 7. Les intérêts cessent de courir à partir de cette date.

### Paiement des coupons

Le paiement des coupons des obligations de l'emprunt d'un million aura lieu à partir du 15 octobre à la Recette municipale, Cours de la Chartreuse, 7, aux heures indiquées ci-dessus.

### Association de prévoyance des percepteurs

Les percepteurs du département du Lot sont convoqués à un banquet qui aura lieu à Cahors, le 30 octobre courant.

Le même jour sera formé le comité départemental du Lot de l'Association fraternelle de prévoyance des percepteurs et receveurs spéciaux de France.

# Election

Dimanche 9 octobre, M. Malrieu, candidat républicain, a été élu conseiller d'arrondissement pour le canton deFigeac (Est), par 2,272 voix.

# Véloce-sport Cadurcien

MM. les membres du V.-S. C., sont instamment priés d'assister à la réunion extraordinaire qui aura lieu vendredi quatorze octobre à 8 h. 1/2 du soir, au siège de la société (café

Ordre du jour : 1º Organisation des contrôles pour le championnat; 2º Questions di-

# Taxe des chiens

La taxe municipale sur les chiens est due pour les chiens possédés au ler janvier, à l'exception de ceux qui, à cette époque, sont encore nourris par leur mère.

La taxe est due pour l'année entière.

Du 1er octobre de chaque année au 15 janvier de l'année suivante, les possesseurs de chiens doivent faire à la mairie une déclaration indiquant le nombre de leurs chiens et les usages auxquels ils sont destinés.

Ceux qui auront fait cette déclaration avant le ler janvier, devront la rectifier s'il est survenu quelque changement dans le nombre ou la destination de leurs chiens.

La taxe sera triplée pour celui qui, possédant un ou plusieurs chiens, n'aura pas fait de déclaration ou aura fait une déclaration incomplète ou inexacte.

Lorsqu'un contribuable aura été soumis à un accroissement de taxe, et que, pour l'année suivante il ne fera pas la déclaration exigée ou fera une déclaration incomplète ou inexacte, la taxe sera quadruplée dans le premier cas, et triplée dans le second.

# Lait fraudé

Hier matin la police a dressé des procès-verbaux contre quatre laitières, qui avaient additionné leur lait d'une quantité considérable

### Une pétition

La pétition suivante a été adressée à M. le Maire de Cahors :

Monsieur le Maire,

Le Syndicat des ouvriers mineurs, terrassiers et manœuvres, a l'honneur de venir vous soumettre les doléances des ouvriers balayeurs de la

Ces camarades, dont le salaire mensuel est de 45 fr. - étant donné que l'administration leur fournit l'outil de travail, c'est-à-dire le balai, dont le prix est porté à 10 fr. - peuvent à peine suffire à leurs besoins avec une aussi modique

Aussi viennent-ils vous prier de porter leur salaire à 55 fr. par mois, en leur laissant le soin de se fournir les balais. Ils espèrent ainsi réaliser un supplément de salaire qui leur rendra bien

Le syndicat pense, Monsieur le Maire, que votre administration voudra bien prendre cette mesure qui, sans augmentation de frais pour elle, sera une réelle amélioration pour le sort des camarades balayeurs de la ville.

Il vous prie, en conséquence, d'agréer avec ses remerciements anticipés, l'hommage de son plus respectueux dévouement.

> Pour la Chambre Syndicale, Le Bureau:

J. ICHES, président; Courtignon, viceprésident; L. BONNEVILLE, secrétaire; GARRIGOU, trésorier.

### Les pièces d'argent italiennes

Les piastres qui, depuis plus de trente ans reposaient dans les caisses du Trésor italien, sont aujourd'hui en circulation.

Elles ont fait leur apparition ces jours derniers sur de nombreux points de la France.

Ces pièces, à l'effigie de Ferdinand II, roi de Naples, sont exclues de l'Union monétaire latine et perdent en conséquence 30 à 40 0/0 au change.

C'est un nouveau genre d'escroquerie et on doit refuser énergiquement d'accepter ces pièces à quelque titre que ce soit.

#### Fausse monnaie

On sait que le chrysocale est une sorte de composition métallique qui imite l'or; on en fabrique des bijoux, des chaînes de montre, et les faux monnayeurs, toujours ingénieux, en font des louis d'or, au grand désespoir des naïfs qui se laissent bénévolement duper.

Une brave femme vient d'en faire la cruelle expérience. Au marché, elle avait reçu en paiement une pièce de 20 fr., qu'elle croyait en bel et bon or, et l'avait glissée prestement dans sa « profonde ». Le moment vint où elle eut besoin de recourir, à son tour, au vil métal pour solder différents achats, mais qu'elle ne fut pas sa stupéfaction de retrouver sa pièce en morceaux! Le louis d'or avait fait des petits; que trop, hélas! La pièce était en chrysocale.

Commerçants, ouvrez l'œil, et que ce soit le bon!

### Jeunes gens dispensés par un frère sous les drapeaux

Les jeunes gens dispensés comme ayant un frère sous les drapeaux et désirant n'accomplir leur année de service qu'après la rentrée de leur frère dans ses foyers, devront faire une demande écrite au commandant du recrutement avant le 15 octobre.

# Recensement des voitures et chevaux

Le recensement des voitures attelées susceptibles d'être utilisées pour les besoins de l'armée au moment d'une mobilisation, aura lieu du 1er au 15 janvier 1893.

Le dernier recensement a été effectué en

Les propriétaires qui n'effectueront pas, dans les délais prescrits, les déclarations nécessaires seront passibles des peines édictées par la loi. Sont dispensés de cette déclaration les membres du corps diplomatique.

Le recensement des chevaux, juments, mulets et mules aura lieu à la même époque. Des affiches indiquant exactement les termes de la décision ministérielle seront apposées.

# Mauroux

Foire assez belle. Quelques affaires ont été traitées sur les bœufs d'attelage, plusieurs paires ont été vendues entre 400 et 800 fr. Quelques forts attelages ont été vendus de 850 à 920 fr. la paire.

Les porcs gras de 39 à 42 fr. les 50 kilos. Les petits porcs de 15 à 28 fr. l'un. Les moutons ou brebis de 8 à 30 fr. pièce. La volaille de 45 a 60 cent. la livre. Les lapins de 20 à 25 cent. la livre. Les œufs 85 cent. la douzaine.

Les oies de 10 à 14 fr. la paire. Les canards métis de 4 fr. 50 à 6 fr. la

# Tribunal correctionnel de Cahors

Marianne Cussac, accusée de vol de raisins, a été condamnée à six jours de prison et aux dé-

- Larnaudie accusé de délit de pêche et de rébellion contre les agents de la force publique, a été condamné à six jours de prison, 60 fr. d'amende, aux frais de la procédure avec application de la contrainte par corps.

- Boisse Frédéric, cultivateur à Francoulès, a été condamné à quinze jours de prison pour vol d'un arrosoir.

- Fournié Pierre, pour vol, coups et blessures, a été condamné à quinze jours de prison.

- Veyssières a été condamné à quinze jours de prison pour coups et blessures.

- La femme Clary, accusée d'infanticide es renvoyée des fins de la poursuite.

DÉPARTEMENT DU LOT

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Commune de Cassagnes

Publication du plan parcelleire

Chemin vicinal ordinaire numéro 1 de grande communication numéro 58, au chemin vicinal ordinaire numéro 4, par le Bardat.

# EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

# AVIS AU PUBLIC

Le Maire de la commune de Cassagnes, donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire numéro 1 de grande communication numéro 58 au chemin vicinal ordinaire numéro 4, [par le Bardat, présenté par M. l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1841, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui, au secrétariat de la mairie, et qu'il y restera pendant huit jours au moins, du 15 octobre courant au 22 du même mois inclusivement, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication et les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à

Fait à la Mairie de Cassagnes, le 13 octobre

Le Maire,

CALMEILLES.

# Dernières nouvelles

# Attentat contre le Czar

Une dépêche de Eydtkuhnen, frontière russe-allemande, dit:

« On a de nouveau attenté à la vie du Czar. » Au moment où le train spécial dans lequel il se trouvait avec sa famille en gare de Skirnevitz, une terrible explosion retentit. Une bombe de dynamite venait d'éclater, détruisant une partie de la voie ferrée. Quatre personnes ont été grièvement blessées et cinq

» Quarante arrestations ont été opérées dans la masse des voyageurs, dont aucun n'était sorti de la gare.

» La bombe avait été enfouie à un mètre de profondeur sous la voie; elle était reliée à une batterie électrique. Les auteurs de l'attentat s'étaient heureusement trompés de voie. »

# BULLETIN FINANCIER

du 12 octobre 1892

Le marché aujourd'hui a été en général un peu lourd. Au début on paraissait vouloir reprendre sur nos rentes, mais en clôture on faiblit de nou-

Il y a évidemment en ce moment un peu de malaise et peut-être quelques positions trop chargées. Les places étrangères sont calmes.

Le 3 0/0 finit à 99.45. A l'inverse de nos rentes, les sociétés de crédit sont plus fermes. La Banque de France reprend à 3955. Le Crédit Foncier est mieux tenu à 1123.75.

La Banque de Paris à 687.50 et le Crédit Lyonnais à 787.50 ne varient pas. Peu d'affaires sur nos grands chemins. Nous retrouvons le Lyon à 1560 et l'Orléans à 1610.

Les fonds étrangers sont assez fermes. La tendance est toujours à la hausse. Le Portugais faiblit à 25 7/8. Réaction assez vive

sur les fonds ottomans. En Banque, les valeurs de cuivre saiblissent de nouveau. La hausse ne peut tenir.

ETUDE:

de Me Camille SAUTET avoné, successeur de Me Léon TALOU, place du Palais de Justice, à Cahors



Saisie immobilière

# DEUX LOTS

De divers immeubles situés sur la commune d'Albas, canton de Luzech, arrondissement de Cahors (Lot).

L'adjudication aura lieu le mercredi seize novembre mil huit cent quatrevingt-douze, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de ladite ville, à midi précis.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra:

Que par suite d'un procès-verbal de saisie immobilière du ministère de Fraysse, huissier à Luzech, en date du neuf août mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré, dénoncé et transcrit avec l'exploit de dénonciation, au bureau des hypothèques de Cahors, le seize août mil huit cent quatre-vingt douze, volume 147 nos 14 et 15.

Et encore en exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de Cahors, le onze octobre mil huit cent quatre-vingtdouze lequel a donné acte à Me Sautet, avoué, de la publication du cahier des charges et a fixé la vente.

Et aux requête, poursuite et diligence de Jacques Foissac, dit Frédéric en famille, propriétaire, domicilié au Souleilla, commune d'Albas, ayant constitué Me Camille Sautet pour son avoué près le tribunal civil de Cahors.

En présence ou eux dûment appelés de : 1º Jean-Baptiste Maillé et Marie Caniès, son épouse, domiciliés ensemble à Albas; le mari pris tant en son nom personnel que pour l'autorisation maritale et tous deux solidairement.

2º Maillé Etienne, fils, gendre Peyrus, tonnelier et cultivateur domiciliés à Albas, parties saisies, n'ayant pas d'avoué constitué.

Il sera procedé, le mercredi seize novem bre mil huit cent quatre-vingt-douze à midi précis, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors au Palais de Justice de ladite ville, à la vente sur saisie immobilière, au plus offrant et dernier enchérisseur, en deux lots, des biens immeubles dont la désignation suit:

Au lieu Bouet dit au Ramié section D de la commune d'Alhas

1º Maison à Bouet dit au Ramié, section D. numéro 836.

Elle se compose d'un rez de-chaussée servant de cave où on entre par une porte à deux ouvrants au midi, éclairée au levant par 1º une petite ouverture et 2º au couchant par un trou de soixante centimètres carrés grillé avec des barres de fer.

D'un premier étage où se trouve une porte à deux ouvrants surmontée d'une imposte vitrée de cinq carreaux et d'un grenier ; elle est couverte en tuiles creuses et cro-

chettes bâtie en pierre et terre récrépie en mortier, chaux et sable. Cette maison est de 6e classe d'un revenu de 18 francs soixantequinze centimes et d'une contenance de soixante-dix centiares y compris patus et grange et porté sur la tête de Maillé Jean, soldat.

2º Terre à Ramié, mêmes lieu, commune et section, numéro 839, deuxième et troisième classes, de soixante-neuf ares soixante-dix centiares.

3º Bois, même lieu, commune et section, numéro 916 P, troisième et quatrième classes, de quatre-vingt-treize ares.

4º Terre, mêmes lieu, commune et section, numéro 835 P, troisième, quatrième et cinquième classes, de cinquante-cinq ares trente-six centiares.

5º Grange, patus et sol de maison, mêmes lieu, commune et section, numéro 836 P, première classe, de un are quarante centiares.

Au midi de cette maison se trouve 1º une étable construite sous la cale d'accès et 2° deux autres étables avec poulailler au-des-

Au couchant et adossé à ladite maison, se trouve le four desservi par la cave;

Au levant de ladite maison se trouve construite une grange;

Il existe un grand lac pour abreuver le bétail, au-dessus de ladite maison.

6º Une terre vaine sise à Ramié, numéro 837 P section D dudit plan, de trois ares, troisième classe.

7º Terre, mêmes lieu, commune et section, numéro 840, deuxième et troisième classes, de cinquante deux ares soixante-dix centiares.

8º Terre, mêmes lieu, commune et section, numéro 835 P, troisième, quatrième et cinquième classes, de cinquante-cinq ares trente centiares.

9° Bois, mêmes lieu, commune et section, numéro 838 P, deuxième et troisième classes, de soixante-dix-sept ares.

10° Grange et patus, mêmes lieu, commune et section, numéro 836 P, première classe, de soixante-dix centiares.

11° Terre, mêmes lieu, commune et section, numéro 835 P, deuxiéme, troisième, quatrième et cinquième classes de cinquantecinq ares trente-six centiares.

12º Grange et patus, mêmes lieu, commune et section, numéro 836 P, première classe, de soixante-dix centiares.

13° Terre, mêmes lieu, commune et section, numéro 835 P, troisième, quatrième et cinquième classes de cinquante-cinq ares trente-six centiares.

Formation des lots

# Mise à Prix

Tous les immeubles ci-dessus désignés seront mis en vente en deux lots composés comme suit:

# Premier lot

Le premier lot comprendra les articles 2 et 3 du présent placard, sur la mise à prix de deux cents francs ci. 200f

# Deuxième lot

Le deuxième lot comprendra les articles 1, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 du présent placard, sur la mise à prix 300f de trois cents francs ci.....

Le tout en sus des charges.

Nota. — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales, qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme,

Cahors, le treize octobre mil huit cent quatre-vingt-douze.

L'avoué poursuivant,

C. SAUTET.

Enregistré à Cahors le octobre mil huit cent quatre-vingt-douze, Fo . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé: AGARD, receveur.

S'adresser, pour tous les renseignements, à Me Camille SAUTET, avoué poursuivant et rédacteur du cahier des charges.

et à l'Imprimerie Laytou, rue du Lycée (Cahors). La petite Carte de poche

DU LOT

ments, musique.

On s'abonne en envoyant au bureau du Journal, 48. rue Vivienne, un Mandat de poste ou une valeur à

vue Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY,

, Journal des demoiselles

Plus de cinquante années d'un succès toujours

croissant ont constaté la supériorité du Journal des demoiselles, et l'ont placé à la tête des publications

les plus intéressantes et les plus utiles de notre

époque. Former des filles, des sœurs, des épouses

et des mères dévouées; leur inspirer l'amour de

Dieu, de la famille et de leurs devoirs ; leur enseigner à faire, - riches ou pauvres, - le bonheur

de leur maison; orner leur esprit; développer leur

intelligence, tout en les initiant aux travaux, à

l'économie, aux soins du ménage; tel est le but

que s'est proposé le Journal des demoiselles. A

un mérite littéraire unanimement apprécié, ce jour-

nal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles; œuvres d'art. gravures de modes, imi-

tations de peintures, modèles de travaux en tous

genres, tapisseries, patrons, broderies, ameuble-

Paris, 10 fr. — Départements, 12 fr.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

# FER D'ORLÉANS

SERVICE D'ÉTÉ (1er juillet 1892)

# De Paris à Toulouse

The wat and a section of the last	1	5	21	35	1125
	OMNIBUS 10, 20, 30 classes	EXPRESS 10, 2", 30 elasses	EXPRESS ire classe.	OMNIBUS 10, 20, 30 classes	OMNIBUS
PARIS départ.	3h. »s.	9h· m.	8h. »s.	11 35	WROT SOURS
BRIVE { arrivée. départ.	6 38 ii	6 21.5 6 46°	5 21 in thing 5 26 au	12 42 m 1 10 m	7h. 5 soir
SOUILLAC arrivée. départ.	7 48 7 53	7 27 7 30	6 7 6 10	2 85 2 145	8 3 8 11
CAZOULES { arrivée. départ .	8 <b>3</b> 8 2 8 15	10 T 10 HB	BECOME NO.	2 21 <sup>2</sup> 2 22 2 35 2 45	8 18 8 21
Lamothe-Fénelon	8 15	(804 - ask	-	2 35	8 34
Nozac	8 25 8 39	8 >	6 38	2 45	8 44 8 58
Saint-Clair	8 49		_	3 10	9 8
Dégagnac.	9 1	nell E	-	3 22	9 20
Thédirac-Peyrilles	9 12	61-		3 33	9 31
Saint-Denis-Catus	9 23	91-		3 45	9 43
Espère	9 32		NAME OF THE PARTY	3 54	9 52
CAHORS { arrivée.	9 43 9 58	8 41 8 47	7 19	4 5	10 3
( depart .	9 58 10 8	8 47	7 24	4 20	7 304
Sept-Ponts	10 8	- Jenny	- 1	4 31	7 42 B
Lalbenque	10 22	of the same	Min Agentes	4 47	8 8
Caussade	11 2	9 31		4 56	H 8 9
A STATE OF THE PERSON OF THE P	11 37		8 6	5 31	8 45
MONTAUBAN. départ.	12 2		8 6 8 32 8 40	6 11	9 28
TOULOUSE arrivée.	1 328.	₹10 23 ₹11 10s.	8 40 9 29	6 25 7 55 5	
				ANTON ON A ST	THE PERSON LAND

# De Toulouse à Paris

		16	1140	28	1126	1136	40
	tobest2i	EXPRESS ire classe.	OMNIBUS	EXPRESS 10, 20, 30 classes	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
TOULOUSE	. départ.	2h. 25 5	crei4	6h. ».:	_	9h. 25.5	6h. 6 g
MONTAUBAN.	arrivée.	3 14"	aid <del>ay</del> sa (	7 15	136 37	10 36	7 13
THE RESERVE THE RE	départ.	3 24	4 15.	7 30	15-	10 50	7 30
Caussade	• • • • • • • •	3 49	4 56%	7 58	-	11 31	8 11
Lalbenque	••••••		5 38 5 46		6,110.5	12 13± 12 21 2	8 54
Sept-Ponts		NO TO A	5 58	no needo	e ordre, e	12 33	9 2 9 14
HARRIST SPECIAL PROPERTY OF THE PARTY OF THE	arrivée.	4 32	6 6	8 46	id Anna (a)	12 41	9 22
CAHORS	départ.	4 38	6 30	8 54	6 5		9 30
Espère		A HOS A	6 45	_	6 20 1	1-	9 44
Saint-Denis-Catus		Tios of C	6 59	-	6 33	Bours	9 57
Thédirac-Peyrilles	3		7 14	Alek a	6 48	-	10 11
Dégagnac Saint-Clair	Manor.	mon nh s	7 23 7 33	and the mate	6 57	101 - 71 - 11	10 20
GOURDON	deligitien	5 23	7 49	9 43	7 23	4-	10 29 10 43
Nozac		_ ~	7 58		7 32	THE REAL PROPERTY.	10 43 10 52
T11 77 /3		_	8 7	_	7 42	a mantiere	11 1
CAZOULÈS	arrivée.	-	8 16	On 120 052	7 52	p. a 1 b. 200.	11 10
CHECCHED	départ.	-	8 18	-	7 54	-	11 12
SOUILLAC	arrivée.	5 47	8 25	10 7	8 2	1013 han 63 has	11 19
inivani, "I un.	départ . arrivée.	5 50 6 32	8 31 9 37 <sub>8</sub>	10 11	8 9	THE TREET	11 25
BRIVE	départ.	7 >	9 378.	10 55 11 5	9 17 <sub>m</sub> .	H- HAN	12 27
PARIS	arrivée.	4 87m	STRONG L	10 24m	Blown of July	White to have	12 49 4 11 38 m
THE RESERVE OF THE PARTY AND PARTY.		THE REAL PROPERTY.			THOUSE, BUIL	A VINCEUCKI	17 00

# De CAHORS à LIBOS

	Omnibus. Poste. Omnibu						
CAHORS D.	1 61	403	1121	80 %	1 61	13 8	
Mercuès	16	54 =	1	45	6	275	
Arrêt Douelle	6	58 5		D .	6	31	
Parnac		5	1	15	6	38	
Luzech	17	11	1	22	6	45	
Castelfranc		24	1	35	6	57	
Arrt Prayssac	17	27	BUE	))	7		
Puy-l'Eveque		36	1	46	17	- 8	
Duravel		43	1	54	7	15	
Soturac-Touzac		51	2	3	7	23	
Fumel		6	2	13	7	32	
LIBOS A.	8	6	2	19	7	38	
BORDEAUX	3	51 0	8	11 m	4	43	
PARIS Ar.	11	38.7	4	28 s.	10	24 7	

# De CAHORS à CAPDENAC

		Om	nibus.	Om	nibus.	On	nnibus	
CI	HORS D.	1 7h	458	1111	40 ₽	1 51	23 %	
Ca	bessut, halte	17	54 =	11	51 =	5	325	
AI	cambal	8	45	12	5	5	42	
Ve	rs	8	12	12	170	5	50	
Sa	int-Géry		20	12	29 7	5	57	
	nduché	8	32	12	47	8	9	
St	-Cirq, halte.		38	12	56	6	15	
	-Martin-Lab.		48	1	10	6	24	
Ca	lvignac, hal.	8	55	1	19	6	31	
	jarc	9	8	1	40	6	44	
	ontbrun, hal.	9	18	i	54	6	54	
	irac	9	27	2	7	7	3	
	madeleine.	9	39	2	23	7	48	
	PDENAC. A.	9	51	2	40	7	27	

# De LIBOS & CAHORS

		-	4	M CALL		
	Þ	oste.	Omn	ibus.	Omi	thus
PARIS D.   - Expres.		10	111	35 5	75	409
BORDEAUX	20	2	6	10	3	34 9
LIBOS D.	8	29 3	3	30	9	5.7
Fumel	8	33 5	3	37	9	11
Soturac-Touzac	8	45.3	3	49	9	21
Duravel	8	52	3	58	10	28
Puy-l'Evêque	8	59	4	7	9	35
Arri Prayssac	9	6	94	))	9	42
Gastelfranc	9	11	4	23	9	48
Luzech	9	22	4	36	9	58
Parnac	9	31	4	46	10	6
Arrêt Douelle	9	36		>	10	11
Mercues	9	41	4	57	10	16
CAHORS A.	9	53	5	15	10	32

# De CAPDENAC à CAHORS

	10m	nihus	Om	nibus.	10m	nibus
CAPDENAC. D.	17	473	111	30 ∃	I Kh	23 %
Lamadeleine	17	59 =	111	54 10	5	315
Toirac	8	10 5	12	9 00	5	46
Montbrun, hal.	8	18	14	212	8	54
Cajarc	8	30	12	39.	6	5
Calvignac, hal.	8	40	12	53	6	15
St-Martin-Lab.	8	49	1	8	6	25
St-Cirq, halte.	8	57	1	19	6	33
Conduché	9	3	1	28	6	39
Saint-Gery	9	18	1	51	6	53
Vers	9	23	1	59	6	58
Arcambal	9	31	2	11	7	6
Cabessut, halte.	9	41	2	25	7	16